



cda

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE DE L'ÎLE D'YEU

**COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
DE L'ILE D'YEU**

Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2024

COMPTES ARRETES AU 31-12-2023

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

ANNEXE DES COMPTES

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu

Compte de résultat au 31-12-2023

CHARGES	2023	2022
Fournitures et Petits équipements	1 407,00 €	66,56 €
Prestations de service	588,00 €	0,00 €
Prestations défrichage		10 267,20 €
Prestations aménagements et travaux s/terrains agricoles	18 090,00 €	8 369,20 €
Frais d'Etudes et d'accompagnement	1 068,00 €	19 606,50 €
Assurance	225,00 €	171,59 €
Frais de formation et documentation	80,00 €	25,00 €
Frais de communication, relations publiques, etc.	2 393,00 €	368,00 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 290,00 €	1 678,46 €
Frais de télécommunication	240,00 €	232,95 €
Total des charges externes	25 381,00 €	40 785,46 €
Charges de personnel	40 054,00 €	39 785,34 €
Total des charges d'exploitation	65 435,00 €	80 570,80 €
Charges diverses de gestion courante	201,00 €	148,31 €
Charges financières	1 912,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles et cahrges sur exercices antérieurs	1,00 €	8 878,00 €
Total des charges de l'exercice	67 549,00 €	89 597,11 €
Excédent de l'exercice	37 807,00 €	1 326,49 €
Total Général	105 356,00 €	90 923,60 €
PRODUITS		2 022,00 €
Cotisations et dons	15 065,00 €	645,00 €
Ventes carnets de voyage	2 560,00 €	
Variation des stocks de carnets de voyage	3 560,00 €	
Subvention Mairie de l'Île d'Yeu (convention triennale)	36 000,00 €	36 000,00 €
Subvention Pdl Economie circulaire (2018-12244)		17 331,60 €
Subvention Pdl Terres Fert'île (2019-00091)		17 602,74 €
Subvention Pdl/Draaf N° 50	23 126,00 €	19 017,00 €
Subvention Engie	10 000,00 €	
Subvention Fondation du Patrimoine	12 007,00 €	
Subvention Terre de Liens		0,00 €
Total des subventions	81 133,00 €	89 951,34 €
Produits financiers	1 057,00 €	
Produits divers de gestion courante		262,44 €
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	1 981,00 €	15,00 €
Transferts de charges		50,00 €
Total général	105 356,00 €	90 923,78 €

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu

Bilan au 31-12-2023

ACTIF	2023	2022
Stock Carnets de voyage	3 560 €	
Créances diverses	360 €	360 €
Subventions à recevoir	21 377 €	0 €
Cotisations à recevoir	100 €	
Total des créances	21 837 €	360 €
Banque Crédit Agricole Atlantique Vendée	2 268 €	17 001 €
Livret A	26 058 €	
Caisse	34 €	2 €
Total des disponibilités	28 360 €	17 003 €
Total général	53 757 €	17 363 €

PASSIF		2022
Report à nouveau	9 655 €	8 328 €
Résultat de l'exercice	37 807 €	1 326 €
Dettes fournisseurs	16 €	101 €
Rémunérations dues		0 €
Dettes sociales	2 781 €	2 620 €
Dettes diverses	365 €	1 131 €
Provision pour congés à payer	3 057 €	2 097 €
Charges à payer et produits à recevoir	76 €	1 760 €
Total autres dettes	6 279 €	7 608 €
Total général	53 757 €	17 363 €

ANNEXE DES COMPTES

Les comptes du CDA ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Cet exercice est le deuxième exercice de 12 mois de l'association, après 2022. L'année 2021 incluant les activités transférées depuis le Collectif Agricole après la création du CDA le 27 janvier 2021.

1 – Faits significatifs de l'exercice

Une nouvelle convention a été conclue avec le Club des mécènes de la Fondation du Patrimoine le **20 octobre 2023**. La durée n'est pas précisée dans la convention. Toutefois, elle correspond au même programme d'actions signé dans la convention avec la Fondation du Patrimoine le 9 décembre 2022, d'une durée maximale de 5 ans, soit jusqu'en décembre 2027 au plus tard, et pour des dépenses définies à 281 903,10 €. Cette convention prévoit un financement de 1,4% de la dépense totale, soit 4000 €.

La convention de la collecte avec la Fondation du patrimoine est toujours en cours. La collecte se poursuit. A partir de 3 000 € les dons reçus seront bonifiés par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 100 % : 100€ reçu = 100 € de subvention, dans la limite de 30 000 €. Ce règlement qui devait prendre fin en juillet 2022 s'est poursuivi tout au long de l'année 2023.

Conformément à l'article 3 de la convention, une convention sera signée pour détailler ce financement.

Au 31 décembre 2023, la Fondation du Patrimoine a recueilli des dons à hauteur de 6 185 €, la bonification correspondante est de 3 185 €, ce qui représente une subvention de 9 370 € à recevoir sur les actions qui seront réalisées en 2024.

Une autre convention a été conclue le **20 novembre 2023** avec le Département de Vendée, dans le cadre du Plan Vendée Biodiversité Climat (PVBC). Elle soutient la plantation de haies bocagères sur quatre fermes de l'île. Le montant total de la subvention est de 2 608 €, versé en deux fois : un premier versement de 1 608 € début 2024 après confirmation des plantations, qui ont eu lieu le 12 décembre 2023, puis le solde de la convention de 1 000 € deux ans plus tard, début 2026, après contrôle sur place du maintien des haies et de leur bon développement.

La convention conclue le 9 décembre 2022 avec la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 000 € soit 17,7 % des dépenses relatives aux travaux d'inventaire, de diagnostic, de restauration et d'entretien du réseau hydrologique dans le cadre du projet Au fil de l'eau est toujours en cours.

Pour ce projet d'un montant total de 281 903,10 €, le CDA a déjà obtenu trois sources de financement qui seront assurées dès lors que les dépenses prévues seront réalisées :

- | | |
|---|-----------|
| - Fondation de France : appel aux dons | 100 000 € |
| - Fondation Engie ; subvention | 10 000 € |
| - Fondation de France : convention de financement | 50 000 € |

Soit un total de 160 000 €. Il reste à trouver un financement à hauteur de 120 000 €. Dans l'annexe des comptes de l'exercice précédent, il était mentionné que 121 903,10 € complémentaires devaient être mobilisés pour permettre de réaliser la convention dans son entièreté. Hors, suite aux difficultés à mobiliser des fonds complémentaires pour ce projet en 2023 et afin de ne pas amener cette convention trop loin dans le temps, le CA du CDA a décidé de poursuivre les dépenses du projet en 2024 à hauteur de ce qui est déjà mobilisable fin 2024 du fait des dépenses déjà effectuées (soit 21 377,5 €) puis de solder la convention fin 2024.

2 – Activité et compte de résultat de l'exercice.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 65 435 € contre 80 571 € pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations et dons s'élève à 15 065 € pour 645 € pour l'exercice précédent. Cela s'explique par le don de 5 000 € de Yeu Demain pour la réalisation du projet Au f'île de l'eau, et par le montant cumulé de la collecte après valorisation par la Fondation du patrimoine, à savoir 9 370 €. Le montant perçu par les cotisations des adhérents correspond réellement à 545 €. Pour l'exercice précédent, ce montant était de 645 €.

Le montant des subventions de l'exercice s'élève à 81 133 € pour 89 951 € pour l'exercice précédent.

Les charges et produits de l'exercice sont conformes aux prévisions présentées à l'AG du 2 février 2023.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 37 807 €.

3 – Bilan

La trésorerie disponible au 31 décembre 2023 est de 28 874 €.

Le 8 novembre 2023, l'association a remboursé son emprunt bancaire de 40 000 €. Cet emprunt était mobilisé afin de pouvoir faire face aux besoins en fonds de roulement de l'association du fait du décalage entre les dépenses engagées et payées et les subventions correspondantes dont la date de paiement est largement postérieure.

Plusieurs éléments ont permis le remboursement :

- Le versement de la subvention DRAAF le 20 novembre, 23 126 €,
- Le don de Yeu Demain le 4 novembre, 5 000 €,
- Le paiement du premier acompte à Nantes Université, 7 500 €, qui aura lieu en différé en 2024 et non au dernier trimestre 2023 comme prévu au départ.

Aussi, compte tenu de la trésorerie disponible, et pour limiter le coût de l'emprunt, un livret A a été ouvert le 28 avril 2023, afin de placer l'argent emprunté et de pouvoir bénéficier des intérêts à la fin de l'année.

L'emprunt a généré 1 912 € de charges financières, le livret A 1 057 € de produits financiers, soit une charge nette pour l'association de 855 €.

Au 31 décembre 2022 les dettes divers s'élèvent à 6 294 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déterminer si elle affecte tout ou partie du résultat excédentaire de 2023, d'un montant de 37 807 €, au compte de report à nouveau.

4 – Perspectives

Une demande de renouvellement de la convention triennale 2021-2023 a été faite à la Commune de l'Île d'Yeu pour la période 2024-2026. Au vu de la meilleure visibilité sur les besoins structurels de financement du CDA que l'on peut estimer à 45 000 €, le montant de la subvention annuelle demandée est de 45 000 €. Demande en cours d'étude car le budget 2024 de la Commune est actuellement en cours de discussion.

En dehors des conventions susvisées, il conviendra de poursuivre la recherche de financements extérieurs pour poursuivre les actions engagées tant sur le plan du foncier agricole que celui de la rénovation du réseau hydrographique et les autres actions annexes.

A ce jour et au-delà du 31 décembre 2025, il n'y a pas de visibilité financière possible.

Dans le cadre d'un partenariat avec le projet local OdySéYeu, une étude avec Nantes Université va démarrer début 2024. Le coût prévisionnel de cette étude est de 15 000 € TTC, à prélever sur le montant de l'excédent de l'exercice 2023.

Cette étude vise à identifier de manière collaborative (CDA, scientifiques de Nantes Université, agriculteurs concernés) les situations de terrain, les besoins exprimés et/ou observés, afin de réhabiliter de manière ajustée et adaptée les réseaux hydrographiques dans la zone Sud-est de l'île, où cinq fermes sont implantées ou en cours d'implantation, et où le potentiel de développement agricole est avéré. L'étude conduira à la définition d'un plan d'actions, au regard des moyens techniques et financiers à disposition du CDA. Ces travaux sont à prévoir dans les dépenses de 2024 et sur la base du bilan de l'exercice 2023 et du budget proposé à l'Assemblée Générale du 25 janvier 2024.

5 – Fait nouveau connu après la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas de fait nouveau connu qui pourrait modifier les informations communiquées à l'assemblée générale